

FAQ



Quel est le rôle du NCRC (Centre National pour les Droits de l'Enfant / National Centre for the Rights of the Child)



Conformément à l'article 10-2 de la loi sur la protection de l'enfance, l'institution soutient l'établissement des politiques nécessaires à la réalisation des mesures relatives à l'enfance, fait la promotion des projets liés à la protection de l'enfance, et conduit des évaluations sur ces sujets.



Qu'est-ce que la demande de divulgation d'informations sur son adoption ?



Il s'agit d'un système visant à garantir le droit de l'adopté à prendre connaissance des informations relatives à son adoption. Vous pouvez en faire la demande par le biais d'une agence d'adoption ou du NCRC



Quels documents sont requis pour effectuer le test ADN pour les adoptés de filiation inconnue ?



1. Fournir une copie de sa carte d'identité, de son dossier d'adoption et une demande de certificat confirmant le statut d'adopté de filiation inconnue au NCRC.
2. Prendre un rendez-vous auprès de la mission diplomatique à l'étranger participante la plus proche
3. Faire le test ADN (vous devrez avoir avec vous le certificat délivré par le NCRC et une copie de votre pièce d'identité)



Qui est considéré « Adopté de filiation inconnue » ?



Selon l'article 11 de la « Loi sur la Protection et l'Aide aux Enfants portés disparus », un adopté est considéré « de filiation inconnue » si il n'y a pas de filiation connue au moment de sa prise en charge par un orphelinat ; si il n'y a aucune information sur ses parents biologiques dans son dossier d'adoption ; ou si ses parents biologiques ou d'autres membres de sa famille n'ont pas placé l'enfant à l'adoption eux-mêmes

*Un adopté ne sera pas éligible si l'adoption a été directement initiée par le(s) parents/famille biologiques.



Où puis-je trouver plus d'informations?



De plus amples informations sont disponibles sur le site du NCRC.

- <https://www.kadoption.or.kr>
- <https://www.ncrc.or.kr/ncrc-en/>

Consulats & Ambassades de Corée participant au programme (14 pays)



No.	Pays	Ambassades et consulats	Nombre de bureau (x)
1	USA	Ambassade aux ats-Unis, Consulat Atlanta, Boston, Chicago, Los Angeles, New York, San Francisco, Seattle, Houston, Honolulu bureau consulaire Anchorage, Dallas, Hagatna	13
2	France	Ambassade en France	1
3	Suède	Ambassade en Suède	1
4	Danemark	Ambassade en Danemark	1
5	Norvège	Ambassade en Norvège	1
6	Pays-Bas	Ambassade au Pays-Bas	1
7	Belgique	Ambassade en Belgique	1
8	Australie	Ambassade en Australie, Consulat en Sydney, Consulat général à Melbourne	3
9	Canada	Ambassade au Canada, Consulat à Montréal, Vancouver, Toronto	4
10	Allemagne	Ambassade en Allemagne, Consulat à Francfort, Hambourg, Bonn	4
11	Suisse	Ambassade en Suisse	1
12	Luxembourg	L'ambassade en Belgique a juridiction sur le Luxembourg	-
13	Italie	Ambassade en Italie, Consulats à Milan	2
14	Angleterre	Ambassade au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Total	14 pays	-	34

Recherche de famille biologique par le test ADN pour les adoptés de filiation inconnue



Quel est le but de ce programme?



L'objectif du programme est de confirmer des liens de parenté potentiels par l'analyse ADN, en comparant le profil génétique d'enfants de filiation inconnue placés dans des établissements de protection de l'enfance avec celui des familles ayant signalé une disparition, dans le but de retrouver des enfants disparus de longue date.



Depuis janvier 2020, grâce à la collaboration des ministères concernés, les adoptés d'origine coréenne qui relèvent de la catégorie des enfants de filiation inconnue, peuvent bénéficier de ce programme, faire un test ADN et enregistrer leurs données génétiques auprès des missions diplomatiques locales sans devoir se rendre en Corée.

*34 missions diplomatiques dans 14 pays.

Qui peut postuler? Comment faire?



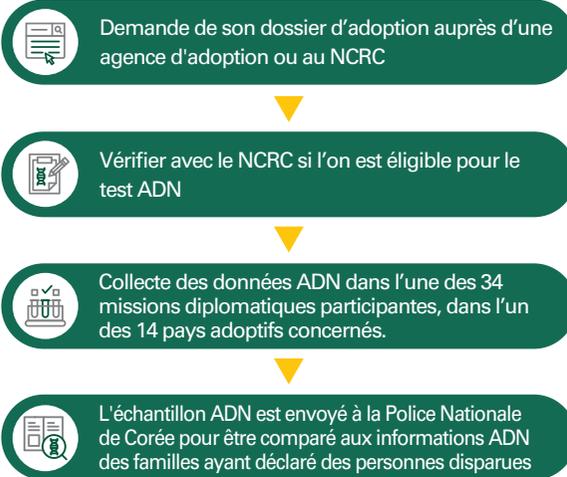
Personnes éligibles

Les adoptés d'origine coréenne pouvant être considérés comme des enfants portés disparus.

Conditions

- Tout adoptif n'ayant pas de filiation connue au moment de sa prise en charge par un orphelinat ou une agence d'adoption.
(Article 11 de la loi sur la Protection et l'Aide aux enfants portés disparus)

Marche à suivre



Informations supplémentaires

NCRC
<https://www.kadoption.or.kr>
<https://www.ncrc.or.kr/ncrc-en/familysearch@ncrc.or.kr>
02-6454-8703~8705



Plus de détails sur la marche à suivre



1. L'adopté demande la divulgation de son dossier d'adoption auprès d'une agence d'adoption ou du NCRC pour vérifier les conditions de son adoption.
2. L'adopté fait une demande de participation au programme de test ADN via une mission diplomatique à l'étranger auprès du NCRC et reçoit un «certificat de son statut d'adopté de filiation inconnue».
3. Le NCRC demande l'aide du Ministère des Affaires étrangères (ambassade à l'étranger) pour le test ADN de l'adopté.
4. La mission diplomatique à l'étranger contacte l'adopté et confirme un rendez-vous pour le test ADN.
5. L'adopté doit apporter les documents requis et les remettre à la mission diplomatique pour pouvoir prélever un échantillon ADN ; le tout est envoyé au Bureau des affaires étrangères de la Police Nationale Coréenne.
6. Après réception de l'échantillon ADN et des documents nécessaires, la Police Nationale Coréenne demande l'analyse de l'échantillon ADN au Service national de la médecine légale par le biais du NCRC.
7. Si une correspondance génétique est trouvée, la Police Nationale Coréenne fait une demande de prélèvement supplémentaire à la mission diplomatique à l'étranger pour une seconde confirmation. La mission diplomatique à l'étranger est chargée d'effectuer ce second test ADN.
8. Si le Service national de médecine légale délivre un résultat final « positif », la Police Nationale Coréenne transmet les résultats des tests au Ministère des Affaires étrangères et à l'adopté puis une rencontre peut être organisée.

*Même si aucune correspondance génétique n'est trouvée, les informations génétiques sont conservées et la recherche continue. Si une correspondance est découverte par la suite, l'adopté sera contacté et aidé quant à la marche à suivre.